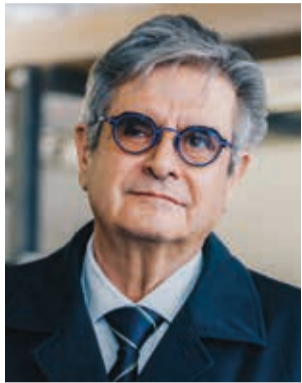


Conseil départemental

COVID-19 : INFORMATION AUX HAUT-GARONNAISES ET HAUT-GARONNAIS

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est pleinement mobilisé pour lutter contre les conséquences de la pandémie liée au COVID-19 et assurer le maintien des services publics pour les plus fragiles.



“Je tiens à remercier les agents du Département. Grâce à leur engagement, ils permettent de maintenir nos actions essentielles de service public. Cette continuité de service, notamment auprès de nos concitoyens les plus vulnérables, est maintenue grâce à **des permanences téléphoniques** au sein de nos maisons des solidarités, de la maison des adolescents, de la maison départementale des personnes handicapées, mais également par **le maintien du paiement de toutes les prestations et allocations à destinations des publics les plus fragiles**.

Le professionnalisme de nos agents permet aussi d'assurer la sécurité sur les routes départementales et d'accueillir les enfants des professionnels prioritaires dans les collèges.

Je demande aux Haut-Garonnais•e•s de respecter à la lettre les mesures de confinement. Il est primordial de limiter au strict nécessaire les déplacements ainsi que les contacts avec son entourage afin d'éviter la propagation du virus.”

Georges MERIC

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

1200 AGENTS DU DÉPARTEMENT RESTENT MOBILISÉS POUR VOS SERVICES PUBLICS

23,8 MILLIONS D'EUROS DÉBLOQUÉS EN URGENCE POUR SOUTENIR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

MAINTIEN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

SOLIDARITÉ

Afin d'assurer la continuité du service public vers les plus fragiles, tout en respectant les mesures de confinement, la collectivité a mis en place des permanences téléphoniques.

Les maisons des solidarités (MDS), La Maison des adolescents (MDA), La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) se sont réorganisées et des professionnels sont présents pour vous répondre par téléphone et vous orienter selon vos besoins.

> [Liste de tous les contacts sur haute-garonne.fr](#)

LES CENTRES DE SOINS

Retrouvez sur notre site internet, en complément des MDS, la **liste de tous les centres de soins près de chez vous**. (Liste mise à jour quotidiennement)

NOUVEAUX SERVICES

Réouverture sur rendez-vous uniquement :

- **Consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** à la MDS de Borderouge (4 rue Françoise d'Eaubonne - Toulouse)
Permanence téléphonique au 05 34 57 35 01 ou **14** de 14h à 17h.
- **Consultations urgences contraception et IVG** (au Centre départemental d'éducation et de planification familiale CDPEF, 3 rue du pont vieux - Toulouse).
Permanence téléphonique au 05 62 13 23 77 de 14h à 17h.
- **Protection de l'enfance en difficulté** : ouverture d'un **accueil d'urgence solidaire**, le Domaine d'Ariane à Mondonville. Ce dispositif exceptionnel et temporaire va permettre d'accueillir jusqu'à 200 enfants en difficulté.

LES PRESTATIONS SOCIALES VERSÉES

Toutes les allocations et prestations individuelles seront maintenues tout au long de la période de confinement, pour l'ensemble des bénéficiaires (APA, PCH, RSA).

COLLÈGES OUVERTS POUR LA GARDE D'ENFANTS

15 des 96 collèges du département sont ouverts pour assurer la garde des enfants des professionnels prioritaires qui peuvent en bénéficier : personnels soignants.

NOUVEAU Extension aux professionnels de l'ASE, policiers, gendarmes, pompiers, personnels de préfecture, personnels pénitentiaires.

> [Retrouvez la liste des établissements ouverts sur notre site internet.](#)

INTERVENTIONS SUR LES ROUTES MAINTENUES

Afin d'assurer la sécurité des usagers, les interventions d'urgence sur la voirie sont maintenues sur l'ensemble du territoire départemental.

POUR TOUTES AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SERVICES DÉPARTEMENTAUX, consultez sur notre site internet la rubrique dédiée : dossier COVID-19
haute-garonne.fr

VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS ?
Un numéro vert répond à vos questions 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000 (appel gratuit).
Vous pouvez aussi consulter le site du Gouvernement.

SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES, ASSOCIATIFS ET AGRICOLES DU TERRITOIRE

UNE AVANCE EXCEPTIONNELLE DE 60%

Pour préserver les personnels des entreprises du secteur du BTP, le Conseil départemental a décidé de **suspendre l'ensemble des chantiers** dont il a la maîtrise d'ouvrage. En contre partie pour préserver leur pérennité, **il s'engage à verser une avance de 60%** sur les marchés en cours d'exécution, ce qui représente une enveloppe de 10 millions d'euros.

REPORT DES MENSUALITÉS

Les créateurs d'activité bénéficiaires du prêt à taux zéro départemental CREADE31 pourront **reporter leur mensualité à 6 mois**.

ALLÈGEMENT DE TAXES

Afin de **soutenir les acteurs du tourisme**, le recouvrement de la taxe additionnelle de séjour pour les hôteliers est suspendu.

INDEMNISATION À HAUTEUR DE 80%

Le Conseil départemental en accord avec la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée **s'engage à indemniser les transporteurs scolaires et interurbains à hauteur de 80%** pour les marchés en cours, ce qui représente une enveloppe de 4 millions d'euros.

AVANCE EXCEPTIONNELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICAUX SOCIAUX

Une **avance financière de 7,4 millions d'euros** sera débloquée afin assurer la continuité de fonctionnement des structures accueillant des personnes fragiles et dépendantes.

2 MILLIONS D'EUROS RECONDUCTIBLES POUR LES ASSOCIATIONS

Un **fonds exceptionnel de soutien au monde associatif**, d'un montant de **2 millions d'euros**, a été débloqué en urgence. Vous pouvez envoyer vos demandes par mail sur aide.assos@cd31.fr

Des mesures concrètes d'accompagnement pour faciliter la vie administrative et financière des associations seront également proposées.

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Les conseillers agroenvironnement restent **joignables pour tout accompagnement** (notamment dossiers PAC).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACHÈTE 1 MILLION DE MASQUES

Première livraison prévue début avril à destination des personnels en lien avec du public, des services d'aide à domicile, Ehpad, d'aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap...



Agir pour vous !